BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

CONVOCATIONS

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CŒUR D'EUROPE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 29, rue Vernet - 75008 PARIS
899 506 919 R.C.S. PARIS
(la « **SCPI** »)

AVIS DE CONVOCATION
AU SECOND TOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 AOUT 2021

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCPI CŒUR D'EUROPE, qui s'est tenue le 17 août 2021 à 10h00, l'Assemblée Générale n'a pu valablement délibérer sur les résolutions à l'ordre du jour, faute d'avoir atteint le quorum requis.

Les associés de la SCPI CŒUR D'EUROPE sont donc convoqués pour un second tour le :

Mardi 31 août 2021 à 10H00 au 29, rue Vernet 75008 PARIS

En Assemblée Générale Extraordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

- Modification de l'article 7 (CAPITAL SOCIAL – capital social maximum statutaire) des statuts de la SCPI ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale est contenu dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°92 du 2 août 2021 n° 2103577.

Le vote des associés ayant déjà voté par correspondance au titre de l'Assemblée du 17 août 2021 (premier tour) reste valable et est pris automatiquement en compte dans le décompte des voix du second tour prévu le 31 août 2021.

La Société de Gestion

SOGENIAL IMMOBILIER